Image not found or type unknown

Droit suite à un accident

Par **Jean82**, le **16/02/2020** à **07:04**

Bonjour,

J'ai fait installer deux pneus neufs sur ma moto et en partant de chez le concessionnaire, je fais 40 mètres en ligne droite à base vitesse témoin présent de ce fait et au moment de ralentir et freiner les freins ne répondent pas très bien j'insiste un peu plus et la moto devient incontrôlable et je percuté 2 voitures et suis propulsé sur la route.

Résultats soins intensifs, 2h40 d'inconscience, de multiples contusions sur tout le corps et 6 côtes cassé et la moto épave.

Le garage considère qu'il n'est pas responsable et qu'il a soi disant bien fait son travail.

Le fait est que pour changer les pneus de ma moto, ils ont au remontage était obligé d'écarter les mâchoires de frein à l'avant comme à l'arrière pour finir cette opération et j'ai constaté que la moto ma était rendu de sens être asseyez par le mecano.

Donc comment pouvez t'il savoir que celle si avait un freinage comforme, vu que le garage à obligation de résultat de sécurité.

Que ne conseillez vous ?

Cordialement

Jean Nogales

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés